

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Jeudi 19 Juin**

**(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 juin 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 19 juin 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Audrey BAILLY BECHET, Cédric BESCHET, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

## **ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Monsieur Pascal LANQUETIN à Monsieur Pierre NICOD  
Monsieur Anthony BESCHET à Monsieur Mathieu MICHAUD

Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

## **I) Approbation du procès-verbal du conseil du 15 mai 2025 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II) Compte rendu de la commission bâtiment**

Sont évoqués les projets 2025, à savoir :

### Réfection de la toiture du bâtiment de la poste

Monsieur Pierre NICOD présente les deux devis reçus en mairie de l'entreprise Rota d'un montant de 81 405.40 € HT pour la toiture complète du bâtiment de la Poste et d'un montant de 18 760 € HT pour les abris.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir uniquement le premier devis de l'entreprise ROTA d'un montant de 81 405.40 € HT relatif à la réfection de la toiture du bâtiment de la Poste et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### Réfection du périscolaire, salle des associations et périscolaire

Monsieur Pierre NICOD présente trois devis de l'entreprise MG Peinture d'un montant de 4 253.70 € HT pour la remise en peinture de la salle des associations, de 2 865 € HT pour celle de la salle du périscolaire à la salle des fêtes et 3 146.40 € HT pour les locaux de la bibliothèque.

Il est proposé de retenir uniquement les devis concernant la salle des associations 14, rue des Courbes et la salle du périscolaire, celui de la bibliothèque sera complété et réétudié ultérieurement

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir uniquement les deux premiers devis de l'entreprise MG Peinture d'un montant de 4 253.70 € HT relatif à la remise en peinture de la salle des associations, et celui de 2 865 € HT pour la celle de la salle du périscolaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### Citerne de Vaux

Il est évoqué la réfection de la toiture de la citerne située en parcelle communale dont un devis de l'entreprise Rota a été reçu d'un montant de 16 575.15 € HT. Après débat, le dossier est ajourné et sera réétudier ultérieurement.

### Logement 8, rue de l'église

Monsieur le Maire évoque la restitution du logement en date du 28 mai dernier en présence de l'huissier de justice, des forces de l'ordre et d'un serrurier. Le logement peut être débarrassé de tout ce qui l'encombre et de fait, après étude des devis reçus pour cette tâche et la mise en place de bennes, il est proposé de retenir :

- Entreprise Naoki : ménage : 476 € HT
- Haut Doubs recyclage : Pose 105 €, rotation 115 € et traitement déchets 230 €/tonne

Après réflexion, les travaux d'évacuation seront réalisés en régie.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Haut Doubs Recyclage pour la mise à disposition de bennes et celui de Naoki pour le nettoyage de l'appartement une fois débarrassé pour un montant de 476 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### **III) Compte rendu de la commission personnel**

Monsieur Benoît Massart quitte la salle.

Suite à la diffusion de l'annonce de recrutement d'emplois saisonniers pour la saison estivale, cinq candidatures de jeunes ont été reçues en mairie.

Après débat, il est proposé de retenir la candidature de quatre d'entre eux pour une durée de deux semaines chacune.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité la création de quatre emplois d'adjoints techniques non permanents pour la période estivale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### **IV) Parcelle communale rue de la Louvatière - division parcellaire et classement domaine public**

Suite à la mise en vente de la parcelle communale rue de la Louvatière, un nouveau document de géomètre a été établi. Il convient de distinguer alors deux parcelles, suite à la division de la parcelle initiale cadastrée section AC n°169 nouvellement section AC n°240, parcelle mise en vente et section AC n°239, partie à classer dans le domaine public.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en compte la nouvelle parcelle numérotée section AC n°240 à mettre en vente et celle cadastrée section AC n°239 à classer dans le domaine public, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces décisions.**

### **V) Résiliation bail 3, rue de l'église – Mme Courvoisier Laetitia**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Madame Courvoisier Laetitia relatif à sa demande de résiliation du contrat de location du logement communal occupé au 3, rue de l'église.

Il précise qu'un état des lieux sera réalisé prochainement.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :**

- **D'accepter la résiliation du contrat de location au 1<sup>er</sup> juillet 2025**
- **De se prononcer sur le remboursement de la caution en fonction de l'état des lieux réalisé**
- **De donner pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches et signer tout document se rapportant à cette décision.**

### **VI) Bois : vente communaux**

Monsieur Cédric BESCHET fait part aux membres du conseil municipal du compte rendu de la réception des bois qui a eu lieu le 24 mai dernier.

Trois lots sont proposés :

Un premier proposé à la vente à Juraforêt comme suit, bords de route :

- Billons secs : 43 € m<sup>3</sup>
- Billons verts : 53 € m<sup>3</sup>

- Grumes secs : 45 m3
- Trituration : 18 € le stère

Un second constitué de poteaux proposé à la vente à l'entreprise Navasquez à hauteur de 80 € / m3 sur pied

Un troisième de 116 m3 proposé à la vente à la scierie Laresche comme suit :

- Grumes verts : 85 € bords de route
- Grumes secs : 50 € / m3 bords de route
- Grumes rouges : 40 € bords de route

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les propositions présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

## VII) Travaux cimetièrre communal – reprises de concessions

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Gauthier reçu en mairie concernant la reprise de sépultures avec exhumation. Différents tarifs sont proposés selon la prestation. Il est précisé que la terre est fournie par la commune et les finitions effectuées en régie.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition présentée ci-dessus à hauteur de 3 710 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

## VIII) Questions diverses

### Activité Ping Pong

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant des utilisateurs de la salle rue des courbes pour l'activité Ping Pong sollicitant la commune pour le rachat d'une troisième table. En effet l'activité rencontrant un certain succès, cet achat s'avère utile.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à 1 contre et 11 pour, décide de racheter une troisième table de Ping Pong.

### Conseil d'école

Un compte rendu succinct du conseil d'école est présenté : l'effectif prévu à la rentrée est de 140 élèves, divers aménagement seront réalisés dans les salles de classes pendant les vacances scolaires.

### Peinture marquage au sol

Comme évoqué au conseil municipal précédent, le devis concernant le marquage au sol dans le village est validé auprès de l'entreprise Barthe pour un montant de 2 683.13 € TTC, en attente de subventions pour démarrer les travaux.

### Réunion information – arrêt du réseau téléphonique dans notre commune

Monsieur le Maire informe d'une réunion publique qui aura lieu le 24 juin prochain de 16h à 18h où tous les habitants sont conviés et concernant plus particulièrement les logements non fibrés.

### Location matériel fête communale :

Madame Audrey BAILLY BECHET présente une demande de VECA pour l'organisation de la fête communale et plus particulièrement pour une structure gonflable : toboggan ou bateau pirate. Un accord de principe est donné.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'enfouissement des réseaux secs réalisés par le SIEL vont commencer fin du mois de juin au Martinet.

Fin de la séance : 23 h

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 17 juillet prochain.

Le Maire,  
Bernard BESCHET



Le secrétaire de séance  
Arnaud SAILLARD

